

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3291**27 décembre 2013****SOMMAIRE**

3D Concept Services S.à r.l.	157928	Pyramide d'Or S.à r.l.	157923
3Nations S.A.	157925	Radetzky S.A.	157925
3Nations S.A.	157932	Rom3 S.A.	157925
71 Berg S.A.-SPF	157932	Share Investments S.A.	157968
Al-Idrisi S.A.	157933	Sohoma S.à r.l.	157930
Blue Lux S.A.	157930	Soluxmark	157930
Burger King (Luxembourg) 3 S.à r.l.	157950	STRATdeCOM S.à r.l.	157929
Capp Holdings S.à r.l.	157964	Superbricolux S.A.	157930
Colt Group S.A.	157968	Tabacs-Knauf SA	157931
Colt Lux MP S.à r.l.	157927	The Creative Logic S.A.	157929
Fabinvest S.A.	157966	Toiture Plus Kieffer Frères S.à r.l.	157929
Fraentreff Réiserbann asbl	157931	To Let-For Sale S.A.	157929
Johnson Controls Olympus S.à r.l.	157940	Torm S.A., SPF	157931
NGP ETP Holdings S.à r.l.	157922	Trafford S.à r.l.	157931
Nine S.à r.l.	157922	Trapa S.A.	157932
Nuremburg Properties S.A.	157922	Valdabbio S.A.	157926
NW S 1 S.à r.l.	157923	Venezia Finance S.A., SPF	157926
Obermark (SCA) SICAR	157922	Victoria Trading S.A., SPF	157926
Obermark (SCA) SICAR	157923	Vitacolonna Carrelages S.à r.l.	157927
OVER THE RAINBOW - Ecole Maternelle & Primaire Multilingue A.s.b.l.	157968	Wildwood	157926
Over the Rainbow - Ecole Maternelle Pri- vée A.s.b.l.	157968	Woodbridge European Opportunities ...	157927
Petrusse Ontology	157924	Woodland S.à r.l.	157927
Petrusse Ontology	157924	WP Cable Investment Holdings S.à r.l. ..	157962
Pirolux	157924	Zephyrinvest S.A.	157928
Porte des Ardennes S.A.	157924	Zephyrinvest S.A.	157928
Proman S.A.	157923	Zerus S.à r.l.	157928
PS S.à r.l.	157925	Zeus Recovery Fund SA	157929
		Zordalys S.A., SPF	157928

Nine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1670 Senningerberg, 4, Schleiwegaass.
R.C.S. Luxembourg B 145.807.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013169115/10.

(130206330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Nuremburg Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 118.168.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013169116/9.

(130206102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

NGP ETP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 145.822.

En date du 2 décembre 2013, le gérant B suivant a changé de nom comme suit:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. a changé de nom pour devenir Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérant A:

- Rodd MACKLIN

Gérant B:

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.

- Cristina LARA

- Hille-Paul SCHUT

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013169114/21.

(130206349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Obermark (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 144.314.

Die Bilanz zum 31. März 2013 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. März 2013 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 3. Dezember 2013.

Für Obermark (SCA) SICAR

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2013169122/14.

(130206212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

NW S 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 175.667.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 28 novembre 2013, que l'associé unique de la Société, NW Europe Holdings S.à r.l., a transféré la totalité de ses 12.500 parts sociales qu'il détient dans la Société à:

- NWS Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182077;

Les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

NWS Holdings S.à r.l. 12.500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2013.

NW S 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013169120/19.

(130206233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Obermark (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 144.314.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung der Obermark (SCA) SICAR die am 27. August 2013 in Luxemburg stattfand:

Die Generalversammlung beschließt, den Wirtschaftsprüfer, Ernst & Young S.A., wieder zum Wirtschaftsprüfer der Obermark (SCA) SICAR mit Wirkung vom 27. August 2013 bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Obermark (SCA) SICAR für das am 31. März 2014 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 3. Dezember 2013.

Für Obermark (SCA) SICAR

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2013169123/17.

(130206236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Pyramide d'Or S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5241 Sandweiler, 59, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 86.419.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013169164/9.

(130205687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Proman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3240 Bettembourg, 68, rue Michel Hack.

R.C.S. Luxembourg B 24.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013169159/9.

(130206320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Petrusse Ontology, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 94.807.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013169151/9.
(130205680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Petrusse Ontology, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 94.807.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013169150/9.
(130205679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Pirolux, Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 24, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 102.692.

Auszug aus dem Protokoll der Versammlung des Verwaltungsrats vom 7. November 2013

Der Verwaltungsrat beschließt einstimmig:
den Sitz der Gesellschaft, mit sofortiger Wirkung, an folgende Adresse zu verlegen: L-9990 Weiswampach, Duarrefstrooss 24.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 3. Dezember 2013.

Für PIROLUX, Aktiengesellschaft
FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2013169152/15.

(130205792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Porte des Ardennes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.
R.C.S. Luxembourg B 99.509.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 3 décembre 2013

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée générale décide de les renouveler. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

Conseil d'administration

Monsieur Erny Schmitz, demeurant à L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot, administrateur et administrateur-délégué;

Madame Annette Knauf, demeurant à L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot, administrateur;

Madame Liliane Theissen, demeurant à B-4790 Burg-Reuland (Dürler), Maison 1, administrateur.

Commissaire aux comptes

Monsieur Justin DOSTERT, L-5969 Itzig, 93, rue de la Libération.

Huldange, le 3 décembre 2013.

Pour extrait conforme

PORTE DES ARDENNES SA

Référence de publication: 2013169154/21.

(130205709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Rom3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 114.781.

—
Lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 novembre 2013, Madame Anna WIAZ, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Madame Tanja BERNAT, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg ainsi que Monsieur François MEUNIER 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg ont été nommés administrateurs en remplacement de Madame Viviane HENGEL, Monsieur Sébastien BOMBENGER et Madame Caroline FELTEN, administrateurs démissionnaires.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg, le 03.12.2013.

Pour: Rom3 S.A.
Société Anonyme
Experta Luxembourg
Société Anonyme
Aurélie Katola / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013169167/18.

(130205896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Radetzky S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.
R.C.S. Luxembourg B 141.555.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013169169/9.

(130205718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

PS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.091.300,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 124.482.

—
Par résolutions signées en date du 18 novembre 2013, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Jonathan Heathcote, avec adresse au 33, King Street, SW1Y 6RJ Londres, Royaume-Uni de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

2. Nomination de Fabio M. Giuseppetti, avec adresse au 33, King Street, SW1Y 6RJ Londres, Royaume-Uni au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Référence de publication: 2013169162/15.

(130205903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

3Nations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 89.083.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

3Nations S.A.
GEERT DIRKX
Administrateur unique

Référence de publication: 2013169317/12.

(130205860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Valdabbio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.936.

—
Référence est faite à l'extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 7 juin 2013, déposé le 19 juin 2013 sous la référence L130098668 et publié le 2 août 2013 au Mémorial C n° 1869 sous la référence 2013080627/17)

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 2 décembre 2013

- La cooptation de Monsieur Etienne JOANNES, employé privé, né le 5 mars 1976 à Saint-Mard, Belgique, et résidant professionnellement au 412 F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Fabio GASPERONI, Administrateur démissionnaire, est ratifiée.

Fait à Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Certifié sincère et conforme

VALDABBIO S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013169281/19.

(130205675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Venezia Finance S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 42.290.

—
Les Bilans au 31.03.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013169286/10.

(130205648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Victoria Trading S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 43.124.

—
Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013169287/10.

(130205623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Wildwood, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 170.077.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des résolutions prises par l'associée unique en date du 22 novembre 2013 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue, a été ordonné.

Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Wildwood (en liquidation)

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013169294/15.

(130206034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Vitacolonna Carrelages S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 5, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 160.119.

Le bilan abrégé au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 04/12/2013.

Référence de publication: 2013169291/10.

(130206346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Woodbridge European Opportunities, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 170.601.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des résolutions prises par l'associée unique en date du 22 novembre 2013 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue, a été ordonné.

Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Woodbridge European Opportunities (en liquidation)

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013169296/15.

(130206001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Woodland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 116.686.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des résolutions prises par l'associée unique en date du 22 novembre 2013 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue, a été ordonné.

Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Woodland S.à r.l. (en liquidation)

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013169297/15.

(130205996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Colt Lux MP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 160.405.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de Colt Lux MP S.à r.l. (la "Société"), que Monsieur Simon Walsh a démissionné de ses fonctions de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 13 novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Pour la société Colt Lux MP S.à r.l.

Victoria Bénis

Référence de publication: 2013169329/14.

(130205639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

3D Concept Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 99, rue des Trévires.

R.C.S. Luxembourg B 169.396.

Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013169315/10.

(130206317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Zerus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 159.246.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013169312/9.

(130205922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Zephyrinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 73.875.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 23 octobre 2013 que:

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de MONTBRUN RÉVISION S.à r.l.:

* Gestman S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 37378 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.

- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2017.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013169310/15.

(130206023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Zordalys S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 96.821.

Les Bilans au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013169313/10.

(130205622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Zephyrinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 73.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013169311/10.

(130206024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Zeus Recovery Fund SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.679.

Les comptes modifiés au 31/12/2011 remplaçant les comptes au 31/12/2011 déposés le 05/02/2013 sous le numéro L130021981, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013169309/11.

(130206201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

The Creative Logic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 97.661.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 2 octobre 2013 que:

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de MONTBRUN RÉVISION S.à r.l.:

* Gestman S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 37378 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.

- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2015.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013169261/15.

(130206021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

To Let-For Sale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 274, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 167.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TO LET-FOR SALE S.A.

Référence de publication: 2013169263/10.

(130206266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Toiture Plus Kieffer Frères S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, 32, Zone d'activité Z.A.R.E.

R.C.S. Luxembourg B 50.517.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013169264/9.

(130206088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

STRATdeCOM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7260 Bereldange, 30, rue Adolphe Weis.

R.C.S. Luxembourg B 118.126.

Le Bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013169234/9.

(130205884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Sohoma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 81.656.

—
Extrait de la décision de l'associée unique en date du 3 décembre 2013

L'associée unique décide de:

- Révoquer Monsieur Mike TEIXEIRA DE CARVALHO de son poste de gérant technique et administratif;
- Nommer Monsieur Emmanuel DESIMPEL, né le 20/01/1971 à Courtrai (Belgique), résidant au 8a rue de Diekirch, L-7440 LINTGEN, au poste de Gérant technique et administratif de la société, pour une durée indéterminée. De ce fait, Monsieur Mike Emmanuel DESIMPEL, en sa qualité de Gérant technique et administratif pourra engager la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SOHOMA S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2013169222/18.

(130205797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Soluxmark, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.811.

—
Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013169223/10.

(130206373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Superbricolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4832 Rodange, 402, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 66.798.

—
Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013169239/9.

(130205721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Blue Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 70.468.

—
Le 25 novembre 2013, Madame Elise LETHUILLIER, et Reinald LOUTSCH ont démissionné avec effet immédiat de leur mandat d'Administrateur de la société.

A la même date, H.R.T. REVISION SARL, ayant son siège social au 23 Val Fleuri L-1526 Luxembourg, a démissionné avec effet immédiat de son poste de Commissaire aux Comptes de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Pour la Société

Banque Privée Edmond de Rothschild Europe

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2013169334/17.

(130206467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Trafford S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 151.669.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013169247/9.

(130205672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Tabacs-Knauf SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.
R.C.S. Luxembourg B 99.294.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 3 décembre 2013

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée générale décide de les renouveler. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

Conseil d'administration

Monsieur Erny Schmitz, demeurant à L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot, administrateur et administrateur-délégué;
Madame Annette Knauf, demeurant à L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot, administrateur; Monsieur Justin DOSTERT, L-5969 Itzig, 93, rue de la Libération.

Commissaire aux comptes

Madame Liliane Theissen, demeurant à B-4790 Burg-Reuland (Dürler), Maison 1, administrateur.

Huldange, le 3 décembre 2013.

Pour extrait conforme

TABACS-KNAUF SA

Référence de publication: 2013169253/21.

(130205746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Torm S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 49.750.

Le Bilan au 30.11.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013169265/10.

(130205853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Fraentreff Réiserbann asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3390 Peppange, 23, rue Jean Jaminet.
R.C.S. Luxembourg F 1.230.

Modification des Statuts du 12 avril 2005, suite à l'assemblée générale extraordinaire du 07.11.2013.

Chapitre I. Dénomination - Siège - Buts

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination "FRAENTREFF RÉISERBANN, A.S.B.L." et le siège social se trouve dans la commune de Roeser.

Dudelange, le 2 décembre 2013.

Clement Danielle

Secrétaire

Référence de publication: 2013169339/14.

(130206512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Trapa S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 146.431.

—
EXTRAIT

En date du 16 septembre 2013, les actionnaires de la société ont pris les résolutions suivantes lors de l'assemblée générale ordinaire:

1. D'accepter la démission de Mayfair Trust S.à r.l. de ses fonctions d'administrateur de la société et de nommer aux fonctions d'administrateur de la société avec effet immédiat:

- Monsieur Norberto De Azevedo Miranda, directeur, né le 20 octobre 1974 à Luxembourg et demeurant professionnellement au 2 Millewee, L-7257 Walferdange.

Le mandat de Monsieur Norberto De Azevedo Miranda prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2019.

- Monsieur Philippe Chan, directeur, né le 15 novembre 1974 à l'île Maurice et demeurant professionnellement au 2 Millewee, L-7257 Walferdange.

Le mandat de Monsieur Philippe Chan prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2019.

- Monsieur Danny Henri Dolphin, directeur, né le 27 juin 1959 à Ixelles et demeurant au 166, avenue de la Chênaie, B-1180 Bruxelles.

Le mandat de Monsieur Danny Dolphin prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2019.

2. De remplacer Pan Oxford S.A. entant que Commissaire aux comptes de la société par Mayfair Trust S.à r.l. dont le siège sociale est établi au 2 Millewee, L-7257 Walferdange, Luxembourg, enregistré aux Registre de Commerce et des Société au numéro B 112 769 avec effet immédiat.

Le mandat de Mayfair Trust S.à r.l. prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2019. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange.

Un administrateur

Référence de publication: 2013169266/32.

(130205958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

71 Berg S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 176.587.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67770 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013169321/10.

(130205932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

3Nations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 89.083.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

3Nations S.A.

GEERT DIRKX

Administrateur unique

Référence de publication: 2013169318/12.

(130205861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Al-Idrisi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 181.623.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh of November.

Before us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

European Dredging Company S.A., a Luxembourg corporation with registered office at L-8308 Capellen, 34-36 Parc d'Activités Capellen, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 85.390,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, employee, with business address at L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément,

by virtue of a proxy under private seal given at Capellen, on 29 October 2013,

which proxy initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Said appearing party, represented as stated above, has established as follows the Articles of Incorporation of a company to be organized:

Title 1. Name, registered office, object, duration, corporate capital

Art. 1. There is hereby organized a company in the form of a Limited Company, the name of which shall be Al-Idrisi S.A.

Said company shall have its registered office in Capellen.

Without prejudice to the common rules concerning contractual cancellation in the case the registered address of the company is fixed by an agreement with a third party, the registered office of the company may be transferred at the sole decision of the board of directors or the sole director, to any place within the city limits of the original registered office.

The registered office may be transferred to any other city in the Grand Duchy of Luxembourg by the resolution of the sole shareholder or in case of several shareholders, by a resolution of the general meeting of the shareholders.

The board of directors or the sole director may establish offices, administrative centers, agencies and branches either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In the event that the board or the sole director determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred. or are imminent, which might impair the normal activities of the registered office or easy communication between such office and foreign countries, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, still remains of Luxembourg nationality. The decision concerning the temporary transfer of the registered office will be made known to third parties by the corporation's body which in the circumstances is best placed to take such measure.

The company shall have an unlimited duration.

Art. 2. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies ore enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public.

It may engage in the financing, leasing or remarketing of any sea going vessels and to undertake any such other actions, matters or things as maybe necessary to achieve, or which are incidental or conducive to, any of the above purposes.

In order to accomplish its purpose, the company may acquire and sell any sea going vessels and finance such acquisition through loans or other financial arrangements, in whatever form, and to issue guarantees and grant any form of security interest over its assets, including mortgages and pledges, to secure its financing obligations.

The company may further issue guarantees, and grant any form of security interest over its assets, including mortgages and pledges, to secure the financing obligations of other companies which have a similar corporate purpose and which are held by the same shareholder(s) as the company.

The company may also purchase, sale, freight, charter and manage seagoing vessels.

Moreover, the company shall have as its business purpose a financing activity through (i) the raising of funds from its parent undertakings, its subsidiaries or other subsidiaries of its parent undertakings and (ii) the lending of funds to its parent undertakings, its subsidiaries or other subsidiaries of its parent undertakings.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31.000), represented by of one hundred (100) shares, of three hundred ten euro (EUR 310) each.

All the shares should be registered shares, until the complete payment of the shares. After entire payment the shares may be in registered or bearer form, at the discretion of the shareholder.

The board of directors or the sole director is authorized to increase the corporate capital in order to raise it to ten millions euro (EUR 10.000.000). The board of directors or the sole director is fully authorized and appointed to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions, as the case may be, to fix the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment, to call if necessary on new shareholders, finally to fix all other terms and conditions which are necessary or useful even if they are not provided for in the present provision, to have documented in such form as required the subscription of the new shares, the payment and the effective increase of capital and finally to bring the articles of incorporation in accordance with the amendments deriving from the realized and duly documented increase of capital, all in accordance with the law of August 10th, 1915.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the deed of incorporation of the company dated 11 November 2013 and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

Moreover, the board of directors or the sole director is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any whatsoever currency. Provided always that any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The board of directors or the sole director shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

With due respect to the conditions set forth hereinbefore and notwithstanding the stipulations of article 11 hereafter, the board of directors or the sole director is authorized to increase the corporate capital even by incorporation of free reserves.

The board of directors or the sole director is authorized to cancel or limit the preferential subscription right in case of an increase of capital within the limits of the authorized capital.

The authorized and subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

Title 2. Management and supervision

Art. 4. In case of several shareholders, the company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company.

If the company is incorporated by a sole shareholder or if during a general meeting of the shareholders, it is noticed that the company has only one shareholder left, the board of directors may be limited to one member until the next ordinary general meeting finding more than one shareholder.

The directors or the sole director shall be chosen by the general meeting of the shareholders for a term of office which shall be maximum 6 years and always be dismissible by the meeting.

The directors shall be re-eligible.

The board of directors appoints a president among its members and may also appoint one or several vice-presidents of the board of directors. The first president shall be appointed by the general meeting. In the event the president is absent, the meeting of the board of directors shall be presided by a director present and appointed ad hoc.

Art. 5. The board of directors shall meet each time it is called for by the president of the board or two of its members.

The board shall validly meet despite no prior call having been made in case of all directors are present or duly represented.

The meetings of the board of directors are held at such time and place as indicated in the call notice.

The board of directors will only deliberate or act validly when a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter or telefax. The members can also assist by phone or video conference.

Resolutions of the board of directors shall be adopted by majority vote. In case of tie of votes, the president shall have the casting vote.

In the same conditions, the board of directors may decide on resolutions through circular letters by casting their votes by one or more letters or by telefax or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, all such documents jointly constituting the minutes evidencing the decision taken. Such resolutions in writing approved and signed by all directors shall be as valid and have the same effects as if they had been adopted at an actual directors' meeting.

Art. 6. With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the board of directors or the sole director may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company.

Art. 7. The board of directors may delegate all or part of its power to one or several directors. The board of directors or the sole shareholder may issue powers of attorney for certain matters and may revoke same at any time. The board of directors may entrust the daily management of the corporation to one of its members who will be called managing director.

The corporation shall be bound, in case of sole director, by the signature of the sole director, in case of several directors by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director within the limit of his power, or by the sole signature or joint signature of one or several attorneys duly authorized by the board of directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the board of directors represented by its chairman or its managing director or the sole director.

Art. 9. The board of directors or the sole director may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

Art. 10. The audit of the corporation shall be entrusted to one or more statutory auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be re-eligible.

Title 3. General meeting and distribution of profits

Art. 11. In the case of a sole shareholder, this sole shareholder may exercise all the powers given to the meeting of the shareholders and decides in writing.

In case of several shareholders, the general meeting of the shareholders represents the entire body of the shareholders.

It has the broadest powers to perform or ratify all acts which are of interest to the corporation.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

Art. 12. The annual meeting of shareholders shall be held each year on the 1st Thursday of the month of June at 10.00 a.m. of each year at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.

Art. 13. By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at par of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of the published capital. The reimbursed shares are cancelled and replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the subscribed assets and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to non-redeemed shares.

Title 4. Accounting year, dissolution

Art. 14. The accounting year shall begin on 1st day of January and end on the 31st day of December of each year.

Art. 15. The company may be dissolved by decision of the general meeting voting according to the same rules as apply for the amendment of the articles of incorporation.

Title 5. General provisions

Art. 16. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended from time to time.

Transitory provisions

1.- The first accounting year will start on the date of incorporation of the Company and will end on the thirty-first day of December 2013.

2.- The first annual general meeting will be held in 2014.

Subscription and payment

The articles of association having been established, the aforesaid corporation present, i.e. European Dredging Company S.A., declares to subscribe all the one hundred (100) shares representing the whole subscribed capital.

The shares have all been paid up entirely in cash so that thirty-one thousand euro (EUR 31.000), are now available to the new corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that he has investigated whether the conditions set forth in article 26 of the Law of Trading Companies have been observed and expressly acknowledges these having been complied with.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of its incorporation amounts to approximately one thousand four hundred euro (1.400,- EUR).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named party, represented as stated above, has immediately passed the following resolutions:

First resolution

The registered office of the company is 34-36, Parc d'activités Capellen, L-8308 Capellen, Luxembourg

Second resolution

The number of directors is fixed at three (3) and that of the statutory auditors at one (1).

Third resolution

Are appointed as directors:

- Mr Koenraad STANDAERT, employee, with business address at L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités Capellen;
- Mr David LUTTY, employee, with business address at L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités Capellen;
- Mr Johan VAN BOXSTAEL, employee, with business address at L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités Capellen;

Is appointed as President and as managing director:

- Mr David Luty, aforementioned.

Fourth resolution

Is appointed as statutory auditor:

GRANT THORNTON LUX-AUDIT S.A., with registered office at 89A, Pafebruch, L-8308 Capellen, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register number B 43.298.

Fifth resolution

The mandates of the directors, president, managing director, and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2018.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby confirms that at request of the proxyholder of the afore said party, this deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same proxyholder and in case of discrepancies between the English and the French texts, the French text will be prevailing.

Whereof the present notary deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the proxyholder of the afore said party, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onze novembre,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

European Dredging Company S.A., une société de droit luxembourgeois avec siège social à L-8308 Capellen, 34-36 Parc d'Activités Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 85.390,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé, demeurant professionnellement à L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément,

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Capellen, le 29 octobre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La société comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare vouloir constituer et dont elle a arrêté, les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, siège social, objet, durée, capital social

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de Al-Idrisi S.A.

Le siège social est établi à Capellen.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit sur le territoire de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation et de toute autre manière que ce soit, participer à la constitution, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise et leur prêter assistance.

La Société peut poursuivre n'importe quelle activité industrielle que ce soit et exploiter un établissement commercial ouvert au public.

L'objet de la Société est de s'engager dans le financement, le leasing et le «remarketing» de n'importe quel navire et d'entreprendre ou de faire entreprendre toutes les actions, matières ou autres qui peuvent être nécessaires pour atteindre les objectifs susmentionnés, ou qui sont accessoires ou favorables aux objectifs sus-mentionnés.

Afin de réaliser son objet, la Société peut acquérir et vendre n'importe quel navire et financer une telle acquisition par des prêts ou autres arrangements financiers, sous quelque forme que ce soit, et consentir des garanties et toute autre forme de sûretés sur ces biens, y compris des hypothèques et mises en gage, afin de garantir ses obligations financières.

La Société peut en outre consentir des garanties et toute autre forme de sûreté sur ces biens, y compris des hypothèques et mises en gage, afin de garantir les obligations financières d'autres sociétés qui ont un objet similaire et qui sont tenues par les mêmes associés que la Société.

La société a également pour objet l'achat, la vente, le fret, l'affrètement et la gestion de navires de mer.

De plus, la société a comme objet social de lever des fonds auprès de ses sociétés mères, ses filiales ou d'autres filiales de ses sociétés mères et de prêter des fonds à ses sociétés mères, ses filiales ou à d'autres filiales de ses sociétés mères.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par cent (100) actions de trois cent dix euros (EUR 310) chacune.

Toutes les actions sont nominatives jusqu'à libération intégrale du capital social. Après libération entière des actions, celles-ci peuvent être nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) à dix millions d'euros (EUR 10.000.000). En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente disposition, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi du 10 août 1915.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de l'acte de constitution de la société daté du 11 novembre 2013 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 11 ci-après, le conseil l'administration respectivement l'administrateur unique est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital souscrit et le capital autorisé peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administration, surveillance

Art. 4. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pour être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 5. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit ou téléfax étant admis. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, dans les mêmes conditions, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits ou par téléfax ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu.

Art. 6. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Art. 7. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué ou l'administrateur unique.

Art. 9. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 11. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 1^{er} jeudi du mois de juin de chaque année, à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice social, dissolution

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 16. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été établis, la société comparante, à savoir European Dredging Company S.A., précitée, déclare souscrire à toutes les cent (100) actions représentant l'intégralité du capital social.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constataion

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents euros (1.400 euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'adresse de la société est fixée à 34-36 Parc d'activités Capellen, L-8308 Capellen, Luxembourg.

Deuxième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Troisième résolution

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Koenraad STANDAERT, administrateur, demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 34-36 Parc d'Activités Capellen;
- Monsieur David LUTTY, administrateur, demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 34-36 Parc d'Activités Capellen;
- Monsieur Johan VAN BOXSTAEL, employé privé, demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 34-36 Parc d'Activités Capellen.

Est nommé Président du conseil d'administration et administrateur-délégué:
- Monsieur David LUTTY prénommé.

Quatrième résolution

Est nommée commissaire:

GRANT THORNTON LUX-AUDIT S.A., avec siège social au 89A, Pafebruch à L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43.298.

Cinquième résolution

Les mandats des administrateurs du président du conseil d'administration de l'administrateur-délégué et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2018.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la comparante, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 13 novembre 2013. REM/2013/1979. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 18 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159799/393.

(130196105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Johnson Controls Olympus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 181.630.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of November.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Johnson Controls Olympus SAS, a société par actions simplifiée, organized under the laws of France, registered with the Trade and Companies' Register of Pontoise, France, under number 798.052.700, having its registered office at Parc Saint Christophe, 10 Avenue de l'Entreprise, 95800 Cergy Pontoise, France,

here represented by Ms Antje Reibold, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris, on 6 November 2013.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name "Johnson Controls Olympus S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document

being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the board of managers may deliberate or act validly only if at least one (1) class A manager and one (1) class B manager is present or represented at the meeting.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), decisions shall be taken by a majority of the managers present or represented including at least one (1) class A manager and one (1) class B manager. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by one (1) class A manager and one (1) class B manager (including by way of representation). Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), copies and excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by one (1) class A manager and one (1) class B manager (including by way of representation).

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), the Company will only be validly bound (i) by the joint signature of at least one (1) class A manager and one (1) class B manager (including by way of representation) or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of October of each year and shall end on the thirtieth of September of the following year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation. In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on the 30th September 2014.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

All of the shares issued have been subscribed by Johnson Controls Olympus SAS, aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as A managers of the Company for an unlimited term:

- Mr Jerome Dennis Okarma, born in Illinois, United States of America, on April 8, 1952, residing at 1109 East Lexington Boulevard, Whitefish Bay, WI 53217, United States of America; and

- Mr R. Bruce McDonald, born in North Bay, Ontario, Canada, on April 29, 1960, residing at 3553 N. Shepard Avenue, Shorewood, WI 53211, United States of America.

3. The following persons are appointed as B managers of the Company for an unlimited term:

- Mr Andrew O'Shea, born in Dublin, Ireland on 23 August 1981, professionally residing at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr Vincent Régnauld de Bouttemont, born in Anderlecht, Belgium on 4 September 1982, professionally residing at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille treize, le sept novembre.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Johnson Controls Olympus SAS, une société par actions simplifiée, constituée et existante selon les lois de France, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise, France, sous le numéro 798.052.700, ayant son siège social à Parc Saint Christophe, 10 Avenue de l'Entreprise, 95800 Cergy Pontoise, France,

dûment représentée par Madame Antje Reibold, Rechtsanwältin, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris, le 6 novembre 2013.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Johnson Controls Olympus S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée

générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiqués dans les convocations [aux assemblées générales] correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec la même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (en l'occurrence des gérants de classe A et des gérants de classe B) le conseil de gérance pourra délibérer ou agir valablement seulement si au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B est présent ou représentée à la réunion.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (en l'occurrence des gérants de classe A et des gérants de classe B), les décisions devront être prises à la majorité des gérants présents ou représentés incluant au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, (le cas échéant) ou par deux (2) gérants. Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (en l'occurrence des gérants de classe A et des gérants de classe B), les procès-verbaux de chacune des réunions du conseil de gérance devront être signés par un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B (y compris par voie de représentation). Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants. Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (en l'occurrence des gérants de classe A et des gérants de classe B), les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre, devront être signés par un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B (y compris par voie de représentation).

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation. Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (en l'occurrence des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société sera valablement engagée seulement (i) par la signature conjointe d'au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B (y compris par voie de représentation) ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance**Art. 20. Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé.**

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier octobre de chaque année et se termine le trente septembre de l'année suivante.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation. En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 30 septembre 2014.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

La totalité des parts sociales émises ont été souscrites par Johnson Controls Olympus SAS susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille euros.

Résolutions de l'associé

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants A pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jérôme Dennis Okarma, né en Illinois, Etats-Unis d'Amérique, le 8 avril 1952, résidant au 1109 East Lexington Boulevard, Whitefish Bay, WI 53217, Etats-Unis d'Amérique; et

- Monsieur R. Bruce McDonald, né à North Bay, Ontario, Canada, le 29 avril 1960, résidant au 3553 N. Shepard Avenue, Shorewood, WI 53211, Etats-Unis d'Amérique.

3. Les personnes suivantes sont nommées gérants B pour une durée indéterminée:

- Monsieur Andrew O'Shea, né à Dublin, Irlande, le 23 août 1981, résidant professionnellement au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Vincent Régnauld de Bouttemont, né à Anderlecht, Belgique, le 4 septembre 1982, résidant professionnellement au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. REIBOLD, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14537. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013160104/547.

(130196233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Burger King (Luxembourg) 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 181.693.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of October,

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Burger King Interamerica LLC EuroAsian Holdings SCS, a limited partnership established and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174834, having its registered address at 9A, rue Robert Stumper, L-2557, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Member"), represented by Burger King Interamerica, LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Florida, in its capacity as General Partner, and authorized representative of the company, itself represented by Lisa Giles-Klein, in her capacity as Assistant Secretary.

Here represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the attorney and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as aforementioned, is the sole member of Burger King (Gibraltar) Limited, a private limited liability company, organized, existing and incorporated under the laws of Gibraltar with incorporation number 96451 on May 25, 2006 and, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar (the "Company").

The appearing party representing the whole corporate capital, the Member may validly deliberate on all items of the agenda:

Agenda

1. Acknowledgment of (i) the written resolutions of the board of directors of the Company dated September 4th, 2013 deciding to transfer the registered office (siège statutaire) and the central administration (administration centrale) of the Company from Gibraltar to the Grand Duchy of Luxembourg and (ii) that all the necessary steps in Gibraltar to

transfer the registered office (siège statutaire) and the central administration (administration centrale) of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg have been taken.

2. Decision that the Company will exist in the Grand Duchy of Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée.

3. Decision to approve the balance sheet of the Company dated October 15, 2013 to be used as the opening balance sheet of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg.

4. Decision to change the Company's name from Burger King (Gibraltar) Limited into Burger King (Luxembourg) 3 S.à r.l.

5. Restatement of the articles of association of the Company to comply with Luxembourg law.

6. Decision that the registered office of the Company will be set at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

7. Decision that following the transfer of the registered office of the Company from 57/63 Line Wall Road, Gibraltar to 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, the share capital of the Company will consist in 3,101,534 - (three million one hundred and one thousand five hundred and thirty four) corporate units with a par value of EUR 1 (EUR one.-) all held by the sole shareholder

8. Decision to fix the number of managers at 4 (four) and appointment of:

- Mr. Jose Cil, born in Florida, United States of America, on July 6, 1969, residing in 10, Zählerweg, CH – 6300 Zug, Switzerland, formerly director of the Company,

- Mr. Paulo Arcoverde Barbosa, born in Rio de Janeiro, Brazil, on December 19, 1975, residing in 10, Zählerweg, CH – 6300 Zug, Switzerland, formerly director of the Company,

as Category A Managers of the Company for an undetermined period, and

- Mr. Erik Adam, born in Coventry, United Kingdom, on May 28, 1975, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

- Mr. René Beltjens, born in Etterbeek, Belgium, on September 17, 1961, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Category B Managers of the Company for an undetermined period.

9. Decision to empower the board of managers, with full power of substitution, to perform any act and formalities required pursuant to the transfer of the registered office, both in Gibraltar and Luxembourg.

10. Miscellaneous.

Then the Member tooks the following resolutions:

First resolution:

The Member acknowledges (i) the written resolutions of the board of directors of the Company dated September 4th, 2013 deciding to transfer the registered office (siège statutaire) and the central administration (administration centrale) of the Company from Gibraltar to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and (ii) that all the necessary steps in Gibraltar to transfer the registered office (siège statutaire) and the central administration (administration centrale) of the Company to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg have been taken.

Second resolution:

The Member decides that the Company will exist in the Grand Duchy of Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée.

Third resolution:

The Member approves the balance sheet of the Company dated October 15, 2013 as opening balance sheet of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg.

Fourth resolution:

The Member decides to change the Company's name from "Burger King (Gibraltar) Limited" into "Burger King (Luxembourg) 3 S.à r.l."

Fifth resolution:

As a consequence of the above resolutions, the Member decides to restate the articles of association of the Company which shall now read as follows:

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There hereby exists a «société à responsabilité limitée», a limited liability company (the «Company»), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»).

Art. 2. The Company's name is "Burger King (Luxembourg) 3 S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses, claims, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and proceed by private placement to the issue of bonds (including convertible notes) and debentures and to secure the repayment of any borrowed money.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the members or of the sole member (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any member.

Capital - Corporate units

Art. 7. The Company's issued share capital is set at EUR 3,101,534 - (three million one hundred and one thousand five hundred and thirty four Euro), represented by 3,101,534 (three million one hundred and one thousand five hundred and thirty four) corporate units with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members or of the sole member (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 8. Each corporate unit confers an identical voting right and each member has a number of votes equal to the number of corporate units he owns.

Art. 9. The corporate units are freely transferable among the members.

Corporate units may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply.

The corporate units are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per corporate unit.

Art. 10. The Company shall to the extent and under the terms permitted by law, have power to redeem its own corporate units.

Such redemption shall be carried out by a resolution of the members or of the sole member (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The redemption may only be decided to the extent that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose.

Art. 11. The members may be requested to provide ancillary cash contributions, in addition and proportionally to their participation in the share capital of the Company, up to the limit of ten times of the Company's share capital amount, in order to be applied, namely, in Company's investments and to pay or reimburse any Company's loan.

The above mentioned ancillary cash contributions may be interest free or bear interest, according to which is resolved by the Members General Meeting.

Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single member or the general meeting of members which sets the term of their office. The manager(s) need not to be member(s). If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and one or several category B manager(s).

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and his/their remuneration determined, by a resolution of the members taken by simple majority of the votes cast, or of the sole member (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of members or the sole member (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or Articles to the members fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these articles have been complied with.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be member(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board may appoint a chairman of the board. If a Chairman is appointed, his or her vote shall be counted as any other vote by a manager and not as a casting vote (which would be decisive in the event of a tie). The Board may appoint a secretary, who needs not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by any one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and set forth the agenda of such meeting.

Convening notices can be given to each manager in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto provided that at least one category A manager and one category B manager approved these resolutions.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the managers present or represented. In case of attendance of one or several managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, the minutes will be signed afterwards by the manager(s) attending the meeting by such a mean.

Any transcript of or excerpt from these minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of managers.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Written resolutions may be conclusively certified or an extract thereof may be issued by the signature of the chairman or one category A manager and one category B manager.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company. As agent(s) of the Company, he/they are responsible for the performance of his/their duties.

Art. 15. The following matters shall be always subject to a previous resolution of the members:

- a) Any acts and contracts relating to the acquisition, sale and encumbrance of shares, equity, real estate or movable assets or rights in an amount exceeding twenty thousand Euros (EUR 20,000.-).
- b) The obtaining or granting of any warranties, loans, funding and member loans;
- c) The opening of any bank accounts by the Company.

General meetings of members

Art. 16. In case of plurality of members, decisions of the members are taken as follows:

The holding of a members meeting is not compulsory as long as the member's number is less than twenty-five (25). In such case, the text of the written resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

If the member's number exceeds twenty-five (25), the decisions of the members are taken by meetings of the members. In such a case one annual general meeting at least shall be held in at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg specified in the notice on the 31st (thirty first) of May at 2.00 pm. If such a day is a Saturday, a Sunday or a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the following business day. Other general meetings of members may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting

Art. 17. General meetings of members are convened by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by members representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each member at least 8 (eight) days before the meeting. If the entire corporate unit capital is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

Any member may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be member.

Each member may participate in general meetings of members.

Decisions of the general meetings of members or taken by written resolutions are valid in so far as they are adopted by members representing more than the half of the share capital of the Company.

If this majority is not reached at a first meeting or first written resolution, the members shall immediately be convened or consulted by registered letter to a second time and decisions will be taken at the majority of the votes cast whatever portion of capital may be represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of members, at a majority of members representing at least three-quarters of the share capital of the Company and decisions to change the nationality of the Company are to be taken by members representing one hundred percent of the issued share capital.

Art. 18. In case of a members death, the respective rights towards the company shall be exercised by the surviving and non judicial separated spouse or, in case it does not exist, by the children of the deceased member, who, within the period of 30 days counting from the date of death shall appoint one of them to represent them before the company while no liquidation or distribution of estate is made.

Financial year - Balance sheet

Art. 19. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December of each year.

Art. 20. Each year, as of 31 December, the board of managers or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of all assets and liabilities of the Company together with a profit and loss account and notes to the account in accordance with legal requirements.

Art. 21. Each member may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the member's number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of members.

Supervision of the company

Art. 22. If the member's number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be member(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of members following his appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the members or of the sole member (as the case may be) until the approval of the annual accounts of the relevant period by the members.

Where the thresholds of the law dated 19th December 2002 relating inter alia to the trade and companies' register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises agréés) appointed by the members amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the members or of the sole member (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 23. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The members at the majority vote determined by the Law or the sole member (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the member(s) proportionally to the corporate units they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 24. Notwithstanding the provisions of article twenty, the members of the Company, or the sole member (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law.

Winding-up - Liquidation

Art. 25. The general meeting of members at the majority vote determined by the Law, or the sole member (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 26. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of members or the sole member (as the case may be) which shall determine their powers and remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the members proportionally to the corporate units they hold.

Applicable law

Art. 27. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these articles.

Transitory measures

Art. 28. Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2013.

Sixth resolution:

The Member decides that the registered office of the Company is set at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Seventh resolution:

Following the transfer the Member decides to fix the number of managers at four (4) and to appoint the following persons as managers of the Company for an undetermined duration:

- Mr. Jose Cil, born in Florida, United States of America, on July 6, 1969, residing in 10, Zählerweg, CH – 6300 Zug, Switzerland, formerly director of the Company,
- Mr. Paulo Arcoverde Barbosa, born in Rio de Janeiro, Brazil, on December 19, 1975, residing in 10, Zählerweg, CH – 6300 Zug, Switzerland, formerly director of the Company,

as Category A Managers of the Company for an undetermined period, and

- Mr. Erik Adam, born in Coventry, United Kingdom, on May 28, 1975, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

- Mr. René Beltjens, born in Etterbeek, Belgium, on September 17, 1961, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

as Category B Managers of the Company for an undetermined period.

Eighth resolution:

Following the transfer of the registered office of the Company 57/63 Line Wall Road, Gibraltar to 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, the share capital of the Company will consist in EUR 3,101,534 (three million one hundred and one thousand five hundred and thirty four Euros) represented by 3,101,534 (three million one hundred and one thousand five hundred and thirty four) corporate units with a par value of EUR 1 (EUR one.-) held by Burger King Interamerica LLC EuroAsian Holdings SCS.

Ninth resolution:

The Member decides to empower the board of managers, with full power of substitution, to perform any act and formalities required pursuant to the transfer of the registered office, both in Gibraltar and Luxembourg.

Declaration

Whereof, the present deed is drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seize octobre,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire demeurant à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Burger King Interamerica LLC EuroAsian Holdings SCS, une société en commandite simple établie et existant sous les lois du Luxembourg, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174834, ayant son siège social au 9A, rue Robert Stumper, L-2557, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (l'«Associé»), représentée par Burger King Interamerica, LLC, une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'Etat de Floride, en sa qualité d'Associé Commandité et représentante de la société, elle-même représentée par Lisa Giles-Klein, en sa qualité de Secrétaire Adjointe.

Ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme pré-mentionnée, est l'associé unique de Burger King (Gibraltar) Limited, une société à responsabilité limitée, organisée, existant et constituée sous les lois du Gibraltar sous le numéro de constitution 96451 le 25 mai 2006 et ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar (la «Société»).

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social, l'Associé peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour:

Ordre du jour

1. Reconnaissance (i) des résolutions écrites du conseil des administrateurs de la Société daté du 4 septembre 2013 décidant le transfert de siège statutaire et de l'administration centrale de la Société de Gibraltar vers le Grand-Duché de Luxembourg et (ii) que toutes les mesures nécessaires au Gibraltar pour le transfert du siège statutaire et de l'administration centrale de la Société vers le Grand-Duché de Luxembourg ont été prises.

2. Décision que la Société existera au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée.

3. Décision d'approuver le bilan de la Société daté du 15 octobre 2013 devant être utilisé comme bilan d'ouverture de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

4. Décision de changer la dénomination de la Société de Burger King (Gibraltar) Limited en Burger King (Luxembourg) S.à r.l.

5. Refonte des statuts de la Société afin de se conformer à la législation luxembourgeoise.

6. Décision de fixer le siège statutaire de la Société au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

7. Décision que, suite au transfert du siège statutaire de la Société du 57/63 Line Wall Road, Gibraltar au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le capital social de la Société se composera de 3.101.534 (trois millions cent un mille cinq cent trente-quatre) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et toutes détenues par l'associé unique.

8. Décision de fixer le nombre de gérants à 4 (quatre) et nomination de:

- Monsieur Jose Cil, né en Floride (Etats-Unis d'Amérique), le 6 juillet 1969, résidant professionnellement au 10, Zählerweg, CH – 6300 Zug, Switzerland, précédemment administrateur de la Société,

- Monsieur Paulo Arcoverde Barbosa, né à Rio de Janeiro (Brésil), le 19 décembre 1975, résidant professionnellement au 10, Zählerweg, CH – 6300 Zug, Switzerland, précédemment administrateur de la Société,

Comme gérants de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée, et

- Monsieur Erik Adam, né à Coventry (Royaume-Uni), le 28 mai 1975, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur René Beltjens, né à Etterbeek (Belgique), le 17 septembre 1961, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Comme gérants de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée.

9. Décision de donner pouvoir au conseil de gérance, avec pouvoir de substitution, d'exercer tous les actes et formalités requises suite au transfert du siège statutaire, aussi bien à Gibraltar qu'au Luxembourg.

10. Divers.

Ensuite, l'Associé, après délibération, prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution:

L'Associé reconnaît (i) les résolutions écrites du conseil des administrateurs de la Société daté du 4 septembre 2013 décidant le transfert de siège statutaire et de l'administration centrale de la Société de Gibraltar vers le Grand-Duché de Luxembourg et (ii) que toutes les mesures nécessaires au Gibraltar pour le transfert du siège statutaire et de l'administration centrale de la Société vers le Grand-Duché de Luxembourg ont été prises.

Seconde résolution:

L'Associé décide que la Société existera au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée.

Troisième résolution:

L'Associé approuve le bilan de la Société daté du 15 octobre 2013 en tant que bilan d'ouverture de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Quatrième résolution:

L'Associé décide de changer la dénomination de la Société de «Burger King (Gibraltar) Limited» en «Burger King (Luxembourg) 3 S.à r.l.».

Cinquième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé décide de refondre les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. La Société est une société à responsabilité limitée régie par les présents statuts (les «Statuts») ainsi que par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 2. Le nom de la Société est «Burger King (Luxembourg) 3 S.à r.l.».

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise commerciale, industrielle, financière ou autre, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et d'acquérir par participations, apports, souscription, achat ou option, et échange ou toute autre manière tous titres tels que des valeurs mobilières, droits, brevets et licences et autres biens, créances et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera appropriés, et plus généralement de détenir, gérer, développer, vendre ou disposer de ceux-ci, pour tout ou partie, en contrepartie de ce que la Société jugera approprié, et en particulier des actions ou des valeurs mobilières de toute société les acquérant; d'entrer dans des transactions, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales et autres, et d'octroyer à toute société de participations financières, filiale ou toute autre société qui appartiennent au même groupe de sociétés que la Société toute assistance, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de procéder par un placement privé à l'émission d'obligations (y compris d'obligations convertibles) et de titres et d'assurer la remboursement de toute somme empruntée.

La Société pourra, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, qui lui sembleront nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le «Conseil») ou le gérant unique (le cas échéant).

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des associés ou de l'associé unique (le cas échéant), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil ou le gérant unique (le cas échéant) estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et notifiées à toute partie concernée par le Conseil ou le gérant unique (le cas échéant) de la Société.

Art. 5. La Société est formée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Capital - Parts sociales

Art. 7. Le capital social est fixé à trois millions cent un mille cinq cent trente-quatre Euros (3.101.534 EUR), représenté par trois millions cent un mille cinq cent trente-quatre (3.101.534) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés ou de l'associé unique (le cas échéant), adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 8. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un nombre de droit de vote égal au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

En outre, les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi doivent s'appliquer.

Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

Art. 10. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les conditions prévues par la loi.

Un tel rachat sera effectué par une résolution des associés ou de l'associé unique (le cas échéant), adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Le rachat ne peut être décidé dans la mesure où la Société ne dispose pas de réserves distribuables suffisantes à cet effet.

Art. 11. Les associés peuvent être invités à faire des apports en numéraire additionnels, en sus et proportionnellement à leur participation dans le capital social de la Société, dans la limite de dix fois le montant du capital de la Société, afin que cela puisse s'ajouter aux investissements de la Société ou être utilisé au paiement ou au remboursement de tout prêt de la Société.

Les apports en numéraire additionnels mentionnés ci-dessus peuvent être avec ou sans intérêt, selon ce qui est décidé par l'assemblée générale des associés.

Gestion

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le «Conseil») composé d'un ou plusieurs gérants de catégorie A et d'un ou plusieurs gérants de catégorie B. Le Conseil peut nommer un président parmi ses membres.

Les gérants seront nommés et désignés comme gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B, et la/leur rémunération sera déterminée par une résolution des associés prise avec une majorité simple des votes ou une décision de l'associé unique (le cas échéant). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par une résolution prise avec les mêmes conditions de majorité.

Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés ou de l'associé unique (le cas échéant).

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil ou du gérant unique (le cas échéant).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou s'il y a plusieurs gérants, le Conseil, aura tous les pouvoirs pour agir au nom et pour le compte de la Société en toute circonstance et d'effectuer et approuver tous les actes et opérations cohérents avec l'objet de la Société, à condition que les termes de ces Statuts soient bien respectés.

Le Conseil ou le gérant unique (le cas échéant) peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) peut (peuvent) ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le Conseil ou le gérant unique (le cas échéant) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leur mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat(s).

Art. 13. S'il y a une pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises lors d'une réunion du conseil des gérants.

Le Conseil peut nommer un président du Conseil. Si un président est désigné, son vote sera compté comme tout autre vote par un gestionnaire et non pas comme une voix prépondérante (ce qui serait décisif en cas d'égalité). Le Conseil peut nommer un secrétaire qui n'a pas besoin être un gérant, qui est responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil ou pour toute autre question qui pourra être spécifiée par le Conseil.

Le Conseil se réunit sur convocation par un gérant.

Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins deux (2) jours à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

Toute convocation doit préciser la date et le lieu de la réunion et établir le programme de cette réunion.

Les convocations peuvent être donnés à chaque gérant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La convocation peut être levée par le consentement par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié de chaque gérant.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra agir à toute réunion des gérants en nommant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou tout moyen électronique, un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Les gérants peuvent participer à un conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre les uns les autres en même temps. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

Le Conseil peut valablement délibérer et acter des résolutions que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du Conseil sont adoptées à la majorité des gérants participant à la réunion ou dûment représentés à celle-ci, à condition qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B ont approuvé ces résolutions.

Les délibérations du Conseil seront constatées dans un procès-verbal qui devra être signé par les gérants présents ou représentés. En cas de participation à la réunion d'un ou plusieurs gérants par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen permettant à tous les participants de la réunion de s'entendre les uns les autres dans le même temps, le procès-verbal sera signé par la suite par les gérants participant à la réunion par de tels moyens.

Toute copie ou extrait du procès-verbal qui peut être produit en justice ou ailleurs, sera signé par le président ou un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions adoptées lors d'une réunion des gérants.

Dans de tels cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de résolution. Les résolutions écrites peuvent être certifiées ou un extrait de celles-ci pourra être émis et signé par le président ou un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par courrier ordinaire, par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Les gérants (ou le gérant, le cas échéant), en raison de leur position, n'ont aucune obligation personnelle relative aux engagements valablement pris par eux au nom de la Société. En qualité d'agents de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs fonctions.

Art. 15. Les questions suivantes seront toujours l'objet d'une résolution antérieure des associés:

a) Tous les actes et contrats relatifs à l'acquisition, la vente et la prise en charge d'actions, de capital, d'immobilier ou d'actifs ou de droits mobiliers d'un montant excédant vingt mille (20.000 EUR) Euros.

- b) L'obtention ou l'octroi de toutes garanties, prêts, financement et prêts d'associé;
- c) L'ouverture de compte bancaire au nom de la Société.

Assemblées générales des associés

Art. 16. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'une réunion des associés n'est pas obligatoire tant que le nombre des associés est de moins de vingt-cinq (25). Dans ce cas, le texte des résolutions écrites doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans préavis.

Si le nombre d'associés est supérieur à vingt-cinq (25), les décisions des associés sont prises en assemblée des associés. Dans un tel cas, une assemblée générale annuelle doit être tenue au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans la convocation, le 31 (trente-et-un) mai de chaque année à 14h00. Si ce jour est un samedi, un dimanche ou un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant. D'autres assemblées générales des associés peuvent être organisées au Grand-Duché de Luxembourg à tout moment précisé dans la convocation de l'assemblée.

Art. 17. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance, ou le gérant unique (le cas échéant), ou sinon par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale et énonçant l'ordre du jour doivent être faites conformément à la Loi et doivent être envoyées à chaque membre au moins 8 (huit) jours avant la réunion. Si la totalité du capital social est représentée à une réunion, la réunion peut être tenue sans préavis.

Tout associé peut agir à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié, une autre personne pouvant ne pas être associé.

Chaque associé peut participer aux assemblées générales des associés.

Les décisions prises lors des assemblées générales des associés ou prises par des résolutions écrites sont valables dans la mesure où elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si cette majorité n'est pas atteinte lors d'une première réunion ou résolution écrite, les associés seront immédiatement convoqués ou consultés par lettre recommandée à une deuxième réunion, et les décisions seront prises à la majorité des suffrages exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société et les décisions pour changer la nationalité de la Société doivent être prises par des associés représentant cent pour cent du capital social émis.

Art. 18. En cas de décès d'un associé, les droits respectifs envers la société sont exercés par le conjoint non séparé judiciairement ou, dans le cas où il n'existe pas, par les enfants du membre décédé, qui dans le délai de 30 jours à compter de la date du décès nomment un d'entre eux pour les représenter auprès de la Société alors qu'aucune liquidation ou distribution liée la succession n'a été réalisée.

Bilan - Exercice

Art. 19. L'exercice de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (le cas échéant) établira le bilan qui contiendra une liste de tous les actifs et passifs de la Société avec un compte de profits et pertes et des annotations sur ce compte en conformité avec les exigences légales.

Art. 21. Chaque associé peut prendre connaissance au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre d'associé est supérieur à vingt-cinq, cette inspection sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 22. Si le nombre d'associé est supérieur à vingt-cinq, la surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, qui peuvent ou non être associé(s).

Chaque commissaire sera nommé pour un mandat se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle des associés relative à l'approbation des comptes annuels qui suit sa nomination.

A la fin de cette période et de chaque période subséquente, le commissaire peut être renouvelé dans sa fonction par une nouvelle résolution des associés ou de l'associé unique (le cas échéant) jusqu'à l'approbation des comptes annuels de la période concernée par les associés.

Lorsque les seuils de la loi du 19 Décembre 2002 relative notamment au registre du commerce et des sociétés sont satisfaites, la Société aura ses comptes annuels audités par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés désignés par les associés parmi les associés de l'«Institut des Réviseurs d'Entreprises».

Nonobstant les seuils mentionnés ci-dessus, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés peuvent être nommés par résolution des associés ou de l'associé unique (le cas échéant) qui décide des termes et conditions de leur mandat.

Dividendes - Réserves

Art. 23. Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net sera transféré à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint dix pour cent du capital social émis selon toute augmentation ou diminution intervenue entre temps, mais devra être repris si la réserve légale descend au-dessous de ces dix pour cent.

Les associés à la majorité fixée par la loi ou l'associé unique (le cas échéant) peuvent décider à tout moment que l'excédent sera distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent sous forme de dividendes ou sera transporté ou transféré à une réserve extraordinaire.

Art. 24. Nonobstant les dispositions de l'article vingt, les associés de la Société ou l'associé unique (le cas échéant), sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant), peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes avant la fin de l'exercice en cours, sur la base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (le cas échéant), et montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve qui sera établi conformément à la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 25. L'assemblée générale des associés à la majorité fixée par la Loi ou l'associé unique (le cas échéant) doit décider de la dissolution et de la liquidation de la Société ainsi que des termes de celles-ci.

Art. 26. La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (le cas échéant) qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Lorsque la liquidation de la Société est clôturée, le boni de liquidation de la Société sera attribué aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 27. Il est fait référence aux dispositions de la Loi lorsqu'aucune disposition spécifique n'est prévue dans ces articles.

Dispositions transitoires

Art. 28. Exceptionnellement, le premier exercice social commencera aujourd'hui et se terminera le 31 Décembre 2013.

Sixième résolution:

L'Associé décide que le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Septième résolution:

Suite au transfert, l'Associé décide de fixer le nombre des gérants à quatre (4) et de nommer les personnes suivantes:

- Monsieur Jose Cil, né en Floride (Etats-Unis d'Amérique), le 6 juillet 1969, résidant professionnellement au 10, Zählerweg, CH – 6300 Zug, Switzerland, précédemment administrateur de la Société,

- Monsieur Paulo Arcoverde Barbosa, né à Rio de Janeiro (Brésil), le 19 décembre 1975, résidant professionnellement au 10, Zählerweg, CH – 6300 Zug, Switzerland, précédemment administrateur de la Société,

Comme gérants de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée, et

- Monsieur Erik Adam, né à Coventry (Royaume-Uni), le 28 mai 1975, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur René Beltjens, né à Etterbeek (Belgique), le 17 septembre 1961, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Comme gérants de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée.

Huitième résolution:

Suite au transfert du siège social de la Société du 57/63 Line Wall Road, Gibraltar au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le capital social de la Société s'élèvera à 3.101.534 EUR (trois millions cent un mille cinq cent trente-quatre euros) représenté par 3.101.534 (trois millions cent un mille cinq cent trente-quatre) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et toutes détenues par Burger King Interamerica LLC EuroAsian Holdings SCS, prénommée.

Neuvième résolution:

L'Associé décide de donner pouvoir au Conseil, avec pouvoir de substitution, d'exercer tous les actes et formalités requises suite au transfert du siège statutaire, aussi bien à Gibraltar qu'au Luxembourg.

Déclaration

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes;

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi;

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13782.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013161241/639.

(130197907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

WP Cable Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 160.622.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of October.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Cable Investment Holdings LLC, a limited liability company, existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 450, Lexington Avenue, New York, NY 10017, United States of America, registered with the Delaware Division of Corporation under number 4969838,

here represented by Mr Luis Alberto Aguerre Enríquez, Doctor en Derecho, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New York, United States of America, on 18 October 2013.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of WP Cable Investment Holdings S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register under number B 160662, incorporated pursuant to a notarial deed on 28 April 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 7 July 2011 number 1501. The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a notarial deed of the undersigned notary, dated 20 March 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 2 May 2012 number 1106.

The appearing party representing the entire share capital of the Company and having waived any notice requirement, requests the notary to enact the following resolutions:

First resolution

In compliance with articles 141 to 151 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law") the sole shareholder resolves to dissolve and liquidate the Company.

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint AIM Services S.à r.l, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 74676, having its registered office at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator is hereby expressly empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 of the Law without requesting further authorisations of the general meeting of shareholders.

The Liquidator is relieved from drawing-up inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of the Liquidator.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxyholders such powers as it determines and for the period as it thinks fit.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the shareholder in cash and/or in kind in its sole discretion. Such distribution may take the form of advanced payments on future liquidation proceeds.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille et treize, le trente et un octobre.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Cable Investment Holdings LLC, une limited liability company, existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 450, Lexington Avenue, New York, NY 10017, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès de la Delaware Division of Corporation sous le numéro 4969838,

ici représenté par Monsieur Luis Alberto Aguerre Enríquez, Doctor en Derecho, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 18 octobre 2013.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de WP Cable Investment Holdings S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160662, constituée selon acte notarié en date du 28 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1501 en date du 7 juillet 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1106, en date du 2 mai 2012.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social déclare avoir renoncé à toute formalité de convocation et requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'associé unique décide de dissoudre et de liquider la Société.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer AIM Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74676, ayant son siège social au 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur dispose des pouvoirs les plus étendus tels que prévus aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur est par la présente expressément autorisé à accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi sans devoir requérir des autorisations supplémentaires auprès de l'assemblée générale des associés.

Le Liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

La Société est engagée par la seule signature du Liquidateur.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dont il fixera l'étendue et la durée.

Le liquidateur pourra distribuer, à sa discrétion, les actifs de la Société aux associés en espèce et/ou en nature. Cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. A. AGUERRE ENRIQUEZ, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14428. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013161746/96.

(130197656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Capp Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.986,80.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 157.690.

—
In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of September.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Luxembourg.

There appeared:

OC International Holdings Inc. a limited company organised and existing in accordance with the laws of Barbados, with registered office at Suite 100, One Financial Place, Lower Collymore Rock, St Michael, BB 11000, Barbados, with registered number 36401 (the "Sole Shareholder"),

as the sole shareholder of the company, Capp Holdings S.à r.l. a société à responsabilité limitée organised and existing in accordance with the laws of Luxembourg, with a share capital of sixteen thousand, nine hundred and eighty-six United States Dollars and eighty cents (USD 16,986.80), having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, incorporated in the Cayman Islands on 27 June 1996 and adopting Luxembourg nationality pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg) dated 22 December 2010 and published pursuant to Mémorial no. 290 dated 11 February 2011, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("RCS") under number B 157.690 (the "Company") whose articles of incorporation were amended on 20 August 2013 by means of a notarial deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Luxembourg, which deed has not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

here represented by Mrs. Sofia Da Chao-Conde, employee of the notarial office of Maître Francis Kessler, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of powers of attorney given to her by the Sole Shareholder in Barbados on 20 September 2013,

which power of attorney, after having been signed ne varietur by the Sole Shareholder and the undersigned notary, will be registered with this deed.

Such appearing party, through their attorney, has requested its attorney to state that:

the Company's capital is currently made up of 169,868 shares of a par value of USD 0.10 each, all fully subscribed, entirely paid up and held by the Sole Shareholder;

the meeting having been properly convened or notice waived,

I. The agenda of the meeting is as follows:

1. Acknowledgement of the resignations of Mr Gary Cleaver and Mr Mark Winston McRae as members of the board of managers of the Company with effect from 26 August 2013.

2. Appointment of the new manager, Victoria Management Services S.A. with effect from 26 August 2013.

3. Change in the registered office of the Company with immediate effect from 4 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel to 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

4. Amendment of article 4.1 of the Company's articles of association (the "Articles") pursuant to the above agenda item so that it reads as follows:

" **4.1.** The Company's registered address is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg."

After the foregoing has been discussed and approved by the meeting, the meeting unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to acknowledge the resignations of Mr Gary Cleaver and Mr Mark Winston McRae as members of the board of managers of the Company with effect from 26 August 2013 pursuant to their letters of resignation copies of which have been provided to the undersigned notary.

Second resolution

The general meeting resolves to approve the appointment of the Company's new manager, Victoria Management Services S.A., with its registered office at 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg and R.C.S. registered number B 47765 with effect from 26 August 2013, pursuant to the letter of appointment a copy of which has been provided.

Third resolution

The general meeting resolves to approve with immediate effect the change in the registered office of the Company from 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel to 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Fourth resolution

Pursuant to the Third Resolution, the general meeting resolves to amend and entirely replace article 4.1 of the Articles so that it reads as follows:

" **4.1.** The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg."

Costs

The expenses, costs fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the foregoing are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept septembre.

Par devant le soussigné Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Luxembourg.

A comparu:

OC International Holdings Inc., une société anonyme, constituée et existant en vertu des lois de la Barbade, son siège social étant au Suite 100, One Financial Place, Lower Collymore Rock, St Michael, BB 11000, la Barbade et inscrite sous le numéro 36401 (l'«Associé Unique»),

En tant qu'Associé Unique de la société, Capp Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant en vertu des lois de Luxembourg, ayant un capital social de seize mille neuf cent quatre-vingt-six dollars et quatre-vingt centimes (USD 16,986.80), son siège social étant au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, constituée aux Iles Caïmans le 27 juin 1996 et adoptant la nationalité Luxembourgeoise suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résident au Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 22 décembre 2010 publié conformément au Mémorial no 290 en date du 11 février 2011, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg («RCS») sous le numéro RCS B 157.690 (la «Société») dont les statuts ont été modifiés le 20 août 2013 selon acte de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Luxembourg, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde employée à l'étude du notaire Maître Francis Kessler, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration qui lui a été donné par l'Associé Unique à la Barbade le 20 septembre 2013, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par l'Associé Unique et le notaire instrumentant, sera enregistré avec cet acte.

Laquelle partie comparante, à travers son mandataire, a demandé à son mandataire d'acter que:

- le capital de la Société se compose de 169,868 parts sociales ayant une valeur nominale dix centimes de dollar chacune (USD 0.10), toutes entièrement souscrites, payées et détenues par l'Associé Unique;

L'Assemblée ayant été dûment convoquée ou avec renonciation à l'avis,

L'ordre du jour se lit comme suit:

1. Reconnaissance des résignations de Mr Gary Cleaver et Mr Mark Winston McRae en tant que membres du conseil d'administration de la société, ayant effet à partir du 26 août 2013.

2. Nomination du nouveau gérant, Victoria Management Services S.A., ayant effet à partir du 26 août 2013.

3. Changement du siège social de la Société du 4 rue Lou Hemmer L-1748 Luxembourg-Findel au 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg avec effet immédiat.

4. Modification de l'article 4.1 des Statuts de la Société (les «Statuts») selon les points de l'ordre du jour ci-dessous pour se lire comme suit:

« 4.1. Le siège social de la société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Après discussion et approbation de ce qui précède par l'assemblée, l'assemblée a unanimement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter les résignations de Mr Gary Cleaver et Mr Mark Winston McRae en tant que membres du conseil d'administration de la société, avec effet à partir du 26 août 2013 en vertu de leurs lettres de résignation, lesquelles copies, ont été fournies au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'adopter la nomination du nouveau gérant, Victoria Management Services S.A., ayant son siège social au 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et enregistrée sous le numéro RCS B 47765, avec effet à partir du 26 août 2013, en vertu de la lettre de nomination, laquelle copie a été fournie au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver avec effet immédiat le changement du siège social de la Société du 4 rue Lou Hemmer L-1748 Luxembourg-Findel au 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Quatrième résolution

En vertu de la Troisième Résolution, l'assemblée générale décide de modifier et de remplacer entièrement l'article 4.1 des Statuts afin de le lire comme suit:

« 4.1. Le siège social de la société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Coûts

Les frais, honoraires et frais de taxes de toute nature que ce soit devront être supportés par la Société à la suite de ce qui précède et sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi entre parties.

DONT ACTE, fait passé à Esch/Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la partie comparante, laquelle a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 octobre 2013. Relation: EAC/2013/12858.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013161264/131.

(130197913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Fabinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 141.007.

L'an deux mille treize, le huit novembre

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l' «Assemblée Générale») de la société anonyme «FABINVEST S.A.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 141.007, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 2194 du 9 septembre 2008. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Cyrille TERES juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Amélie BURUS, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Transfert de siège de la Société, avec effet immédiat, au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen et modification subséquente de l'article premier (1^{er}), deuxième alinéa des statuts de la Société.

2.- Mise en liquidation de la Société avec effet immédiat.

3.- Nomination de Monsieur Karl VANOVERBEKE demeurant au Ieperseweg 31, B-8800 Roeselare à la fonction de liquidateur.

4- Détermination des pouvoirs du liquidateur.

5.- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.

6.- Divers

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat.

En conséquence, et avec même effet, l'article premier (1^{er}), deuxième alinéa des statuts de la Société est modifié, lequel aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. (Deuxième alinéa). «Le siège social est établi dans la commune de Strassen.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer comme seul liquidateur de la Société:

Monsieur Karl VANOVERBEKE, né le 25 août 1970 à Izegem (Belgique), demeurant au 31 Ieperseweg, B-8800 Roeselare.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- Le liquidateur pourra payer des avances sur boni de liquidation, en numéraire ou en nature, après avoir payé les dettes de la Société ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de donner décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, les jour, mois et an qu'en tête des présentes,
et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.L. SCHUL, C. TERES, A. BURUS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14704.

Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013161946/75.

(130198969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Share Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 124.313.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 28 novembre 2013 à Luxembourg

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur Joël MARECHAL de son poste d'administrateur de la société et décide de nommer par cooptation Monsieur Gérard STEVENS, avocat, né à Etterbeek le 12/11/1967 et demeurant professionnellement au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au poste d'administrateur; son mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en 2018.

Le conseil désigne Monsieur Gérard STEVENS en tant que nouveau Président du Conseil d'Administration

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013169204/16.

(130205667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

**OVER THE RAINBOW - Ecole Maternelle & Primaire Multilingue A.s.b.l., Association sans but lucratif,
(anc. Over the Rainbow - Ecole Maternelle Privée A.s.b.l.)**

Siège social: L-2270 Luxembourg, 5, rue d'Orval.

R.C.S. Luxembourg F 8.626.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 octobre 2013

L'Assemblée a pris les décisions suivantes:

- la dénomination de la société est modifiée comme suit:

OVER THE RAINBOW - Ecole Maternelle & Primaire Multilingue A.s.b.l.

- le siège social est transféré à l'adresse suivante:

5, rue Orval, L-2270 LUXEMBOURG

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013169126/16.

(130206007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Colt Group S.A, Société Anonyme.

Capital social: EUR 446.918.330,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 115.679.

Madame Lorraine Trainer, citoyenne britannique résidant professionnellement à Beaufort House, 15 St Botolph Street, Londres, EC3A 7QN, Grande-Bretagne, a été nommée en tant que membre du conseil d'administration de la Société avec effet au 1^{er} Décembre 2013. Cette nomination est effective jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société qui se tiendra le 24 avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Pour la société Colt Group S.A.

Victoria Bénis

Référence de publication: 2013169328/16.

(130205637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.
